

MODALITES INSCRIPTION

La CVEC (Contribution à la Vie Etudiante) est une contribution « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

Selon votre situation :

- soit il vous sera demandé de vous acquitter **d'un montant forfaitaire de 90 euros**
- soit vous serez exonéré (boursiers)

Dans les deux cas, une attestation vous sera délivrée : sans elle, vous ne pouvez pas réaliser votre inscription administrative.

A compter du 1er juillet 2018, connectez-vous au site

cvec.etudiant.gouv.fr

pour prendre connaissance des démarches à effectuer avant de vous inscrire à l'UM.

- **Étape 1** : Effectuez les démarches nécessaires via cvec.etudiant.gouv.fr (pensez à vous munir au préalable de votre numéro INE)
- **Étape 2** : Imprimez votre attestation, elle vous sera demandée lors de votre inscription, que vous soyez exonéré ou non de la contribution : **l'attestation est obligatoire.**
- **Étape 3** : Procédez à votre inscription ou réinscription à l'IPAG (1er étage - bureau 103)

Tous les jours (sauf le mercredi) de 8h30 à 12h – 14h à 16h du mardi 10 au 19/07/2018

Vous devez retirer un dossier d'inscription au secrétariat de l'IPAG, un rendez-vous vous sera donné pour rapporter ce dossier complet avec les pièces justificatives suivantes :

- CVEC
- Attestation responsabilité civile
- Attestation de bourses
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Si vous étiez inscrit à l'UM, votre carte étudiant
- Apprenti : le contrat d'apprentissage
- Feuille pédagogique (à remplir)
- Lettre engagement (à remplir)

Attention les paiements se font uniquement par chèque à l'ordre de « Université Montpellier »